

RAPPORT ANNUEL

DE LA

907

CHAMBRE DE COMMERCE

DU

DISTRICT DE MONTREAL

POUR L'ANNÉE 1887



MONTREAL

1888

OFFICIERS DE 1887.

PRÉSIDENT..... J. M. DUFRESNE.

VICE-PRÉSIDENTJ. X. PERRAULT.

SECRÉTAIREG. W. PARENT.

MEMBRES DU CONSEIL.

MM. GRENIER.
HAMELIN.
VALLÉE.
GARAND.
THIBAudeau.
PERRAULT J.
DUPUIS.
BOISSEAU.
LABELLE.
FORGET.
CONTANT.
SHALOW.

MM. TELMOSSE.
GAUTHIER.
HÉBERT.
PICHÉ.
LAVIOLETTE.
PARIZEAU.
GAGNON.
BOIVIN.
FRECHON.
GIRARD.
PARENT.

ARBITRES DU TRIBUNAL DE COMMERCE.

MM. LECLAIRE
BARSALOU.
DE MURTIGNY.
GRAVEL.
GÉNÉREUX.
PRÉVOST.

MM. DESJARDINS.
CADIEUX.
TOURVILLE.
MARTIN.
LACAILLE.
PERRAULT.

PER
Z-1213

En
de C
de s
qu'au
peme
trava
tions.
notre
entier
distrib
confié
possib
entrep
sont p
tions

C
Le
naire
consid
merce
comm
de la p
influen
merce
ment p
"Co
autoris
Canada
tiers, a
rance c
de Mo
comme
de Con

RAPPORT DU PRÉSIDENT.

En présentant son premier rapport annuel, la Chambre de Commerce du district de Montréal désire faire part de ses travaux aux autorités gouvernementales, ainsi qu'aux hommes d'affaires qui s'intéressent au développement de notre commerce et de notre industrie. Ces travaux comprennent un nombre considérable de questions, étudiées avec soin et sur la solution desquelles notre Chambre s'est prononcée, dans l'intérêt du pays tout entier, mais plus particulièrement dans l'intérêt du district de Montréal, dont la garde lui est spécialement confiée. Ce rapport est un résumé aussi succinct que possible de ses travaux et des faits accomplis, sans entrer, en aucune manière, dans les discussions qui se sont produites, à chaque séance, sur les diverses questions qui ont été soumises.

Organisation de la Chambre de Commerce.

Le 15 décembre 1886, avait lieu la réunion préliminaire du commerce canadien français, pour prendre en considération l'urgence de créer une Chambre de Commerce, chargée de défendre et de faire valoir les intérêts commerciaux et industriels de la ville de Montréal et de la province de Québec. Cette réunion nombreuse et influente décida de se constituer en Chambre de Commerce et la déclaration qui suit fut signée immédiatement par les personnes présentes.

"Conformément à la 37^{me} Victoria, chapitre 51, pour autoriser l'incorporation des Chambres de Commerce du Canada, les soussignés, marchands, commerçants, courtiers, artisans, fabricants, agents de compagnie d'assurance ou gérants de banque, domiciliés dans le district de Montréal, au nombre de 135, déclarent s'associer comme Chambre de Commerce, sous le nom de Chambre de Commerce du district de Montréal, et que nous avons

élu M. G. W. Parent, agent d'immeubles, comme secrétaire de la dite Chambre de Commerce."

" En foi de quoi nous avons signé."

Suivent les noms des signataires auxquels un grand nombre de membres se sont ajoutés depuis.

Aumond Alph.	Collette Ed.
Arcand Zéph.	Craig Michel,
Archambault A. L.	Cusson A.
Arpin L. G.	Coté V. L.
	Chivé T.
Boivin L. J.	Cousineau L.
Brosseau D. C.	Chanteloup E.
Beauchemin L. O.	Crevier T.
Bertrand H.	Cadieux H. J.
Beullac R.	Charlebois C. T.
Belcourt F. A.	Charron F.
Beauvais Ed.	Chartrand R.
Beaudry N.	Chapleau G.
Bélanger A.	
Bousquet J. S.	Desjardins A.
Beauchamp A. A.	Deschamps L. U.
Beaugrand H.	Dansereau P.
Brosseau H.	Derome L. J.
Barsalou Jos.	Duclos Jos.
Barsalou A.	Daigle Jos.
Boisseau L. H.	Delorme S. O.
Boisseau L.	Durocher J. B.
Bossé Ch. J.	Desmarteau C.
Barré J. L.	Daveluy G.
Beauvais J. C.	Dubuc A.
Barbeau T.	Dufresne J. M.
Boismenu F.	Dupuis J. O.
Brunet J. W.	Dansereau J. C.
Brunet P.	Dénard C.
Bessette D. Z.	Dupuis F. X.
Brunet A.	Dupuy Louis,
Beaubien Ls.	Dupuy Alex.
Blondel E.	Dépatie Arcade,
Brodeur C.	Delorme D.
Blanchet L.	Dupuis Alex.
Bourassa B.	De Tonnancour A.
Bossière H.	Desormeau J. Z.
Bossière R.	Dagenais J.
	Desjardins A.
Contant J.	Dussault A. P.
Courtemanche O.	Drolet M. J. E.
Cadieux H. C.	Delorme G.

Dusseau A.
 Denis L. N.
 Decung A. M.
 De Martigny A.

Fortier Jos.
 Frechon L.
 Forget L. J.
 Fabre Gus.
 Frappier Onésime,
 Fortier J. M.
 Foisy Th.
 Filiatrault C.

Girard A.
 Goudron Jul.
 Gagnon A. E.
 Généreux E. A.
 Gravel A.
 Garand U. B.
 Gohier R.
 Gravel J. A.
 Gagnon A.
 Gauthier Th.
 Grenier Jacques,
 Grenier M. Antoine,
 Gratton C.
 Grothé Ls.
 Granger F. L.
 Galarneau J. H.
 Gagnon Chs.
 Gagnon A.
 Gilbert L.
 Gray H. R.
 Giroux Jos.
 Giguère J. B.

Hebert L. H.
 Hérard L. J.
 Hudon P.
 Huot O.
 Hamelin A. S.
 Hamelin J. A.
 Hurtubise L. N.
 Hurteau N. A.
 Heilbronner J.
 Havely A.
 Hébert L. P.

Laporte H.
 Lachance S.
 Larue J. L. jr.
 Letang C. L.
 Larivée N.
 Laviolette D.
 Lacroix Em.
 Lefevre N. F.
 Lanctôt C. B.
 Labbé G. H.
 Lajoie Jos.
 Laviolette J. G.
 Lefort E.
 Lacaille Ch.
 Labelle J. B.
 Lacoste A.
 Lapierre A.
 Lefebvre M. T.
 Lefebvre Théodore,
 Lefebvre Nap.
 Labine Jules,
 Laurence O.
 Lanctôt J. B.
 Lavoie O. M.
 Lafrance P.
 Lespérance A.
 Lamalice P. S.
 Lacasse J.
 Langlois Chs.
 Lionais Alph.
 Lafrance P.
 Lamarche N.
 Lalanne Louis,
 Leclair Jean,
 Leclair Alph.
 Leroux Damase
 Lamarre J.
 Lemieux E.
 Lesage A.
 Laberge E.
 LeTourneux J.
 Larivière P. A.
 Lamarche A.
 Lessard J.
 Morin L. E. Jr.
 Mercier P.
 Mathieu F. A.
 Mailloux P. R.

Madore D.	Raza A.
Martineau E. A.	Rheaume Harmidas
Martin P. P.	Rousseau J. A.
Moisan F. X.	Roiland J. B. L.
Moquin Louis,	Robert C.
Mailloux O. H.	Resther J. B.
Marsoin F. X.	Robillard Jos.
Marchand J. C.	Reinhardt C. T.
Michaud. H.	Richard Jos.
Morin C. D.	
Marcou J. L.	Shallow F. D.
Marsan L.	Senécal Euz.
	Senécal L. H.
Nathan A.	Surveyer L. P.
Nadeau L. A.	Simard A.
	Senécal L. A.
Olivier L. S.	Savignac J. R.
	St. Charles F. T. B.
Piché Gust.	St. Louis E.
Perrault J. X.	Sigouin Elzéar,
Perrault J.	St. Germain L.
Pratte L. E. N.	Sancer L. G.
Parent G. W.	Schwersewski D.
Prendergast M. J. A.	Sicotte A.
Periard A.	
Parizeau D.	Turcot A. P.
Pelletier J. L.	Tassé E. M.
Prévost Sinai	Tassé Jos.
Pelletier Jos.	Telmosse L. W.
Patenaude Alexis,	Tessier P. L.
Paquette Joseph,	Thibaudeau R.
Poulin Pierre,	Turgeon T.
Perrault Ls.	Turcotte Alf.
Parent E. H.	Thibault F.
Pinsonnault M. P	Tourville Ls.
Painchaud G.	
	Vallée C. A.
Quintal L. E.	Valiquette Alphonse,
Racine A.	Weir W.
Rivet J.	Watier Geo.
Robert O.	
Robert A.	Young W. T.
Rheaume N.	

Règlements de la Chambre de Commerce.

Le 2 février 1887, eut lieu la première assemblée convoquée pour l'organisation de la Chambre, après son incorporation par le Gouvernement d'Ottawa. Sous la présidence de l'Echevin Grenier, l'assemblée prend communication de la Charte, puis les règlements qui suivent sont adoptés.

I. La souscription annuelle est fixée à \$3, payable d'avance.

II. Le conseil se compose de 25 membres.

III. Les assemblées du conseil auront lieu tous les mercredis, à 4 heures.

IV. Les assemblées générales de la Chambre auront lieu le premier mercredi de chaque mois, à 4 heures.

V. Il sera nommé, par le conseil, douze commissions spéciales, chargées de faire rapport sur les questions de leur compétence, comme suit : 1. La banque et la finance. 2. Les traités de commerce et les tarifs. 3. Les règlements de douane et d'accise. 4. Les transports intérieurs et maritimes. 5. Les industries manufacturières. 6. Les assurances, feu, vie, accidents, maritime. 7. Les nouveautés et l'article de Paris. 8. Les vins, épiceries, salaisons. 9. Les fers et la quincaillerie. 10. Les bois bruts et ouvrés. 11. Les importations et exportations. 12. Les travaux de construction.

VI. Le conseil nommera, parmi les membres, un ou plusieurs rapporteurs délégués, chargés de rédiger les rapports de ses délibérations, ainsi que les rapports des commissions spéciales, pour les présenter aux assemblées générales de la Chambre.

VII. Les noms des personnes, qui veulent être admises membres de cette chambre, doivent être affichés, pendant huit jours, avant l'assemblée générale à laquelle elle seront proposées.

VIII. L'ordre du jour des assemblées de la Chambre et du Conseil sera comme suit : 1. Lecture et adoption du rapport de la dernière séance. 2. Rapport des commissions et autres communications à recevoir, sur lesquels il sera procédé. 3. Résolutions.

IX. Le secrétaire est chargé du recouvrement de toutes les créances de la Chambre. Il déposera toutes les sommes reçues au crédit de la Chambre, dans une banque incorporée, et paiera toutes les dépenses autorisées et contrôlées par le conseil, au moyen de chèques à ordre, signés par le secrétaire et contresignés par le président. A la première assemblée de chaque mois, le secrétaire soumettra un état financier de la Chambre.

Officiers élus pour 1887.

Un comité de dix membres, chargé de soumettre une liste des officiers de la Chambre, présenta le rapport qui suit et qui fut adopté à l'unanimité.

Président : M. Grenier, président de la Banque du Peuple ; vice-président : M. J. M. Dufresne.

Conseil.

Banque : MM. Grenier, président de la Banque du Peuple, Hamelin, vice-président de la Banque Jacques-Cartier, Vallée, caissier de la Banque Nationale.

Nouveautés : MM. Thibaudeau, sénateur, Perrault Jérémie, Dupuis, Boisseau Ls. — Epicerie : Telmosse, Quintal, Dufresne. — Fer : Hébert, Piché, Fabre. — Faïence : Dumont Laviolette. — Bois : Parizeau. — Grains et Provisions : Saint-Charles. — Assurances : Bossé Chs. Inspecteur. — Navigation fluviale : Capitaine Labelle. — Navigation maritime : Boivin, agent, de la Compagnie transatlantique. — Finance : Forget, agent de change. — Ornaments d'Eglise : Fréchon, secrétaire chambre française. — Industrie Agricole : Perrault, Agriculteur. — Construction : Allard, président de l'Association des Entrepreneurs. — Pharmacie : Contant. — Presse : Shallow, propriétaire du *Moniteur du Commerce*.

Arbitres du tribunal de Commerce.

MM. Alphonse Leclair, Jos. Barsalou, E. A. Généreux, Sinaï Provost, Louis Tourville, P. P. Martin, A. de Martigny, A. Desjardins, Chs. Lacaille, J. A. Gravel, H. C. Cadieux, J. X. Perrault.

L'échevin Grenier est ensuite conduit au fauteuil

présidentiel par le sénateur Thibaudeau et M. Allard, qui lui administre le serment d'office, exigé par la loi, au milieu des acclamations de l'assemblée. Après des remerciements de la part de M. Grenier pour l'honneur qui lui était fait, les propositions qui suivent furent adoptées à l'unanimité.

“ Que cette chambre fait appel au concours de tous les hommes d'affaires du district de Montréal, a quelque spécialité qu'ils appartiennent, sans distinction de parti politique, afin de lui permettre de traiter avec autorité toutes les questions se rattachant au commerce et à l'industrie, et d'exercer, auprès des autorités gouvernementales et autres, l'influence nécessaire à leur solution favorable et immédiate.”

“ Que la proposition de MM. Parent Frères, de mettre leurs magnifiques bureaux à la disposition de cette chambre, pendant toute l'année 1887 et sans rémunération, soit pour les assemblées générales ou de comité, soit comme salle de réunion quotidienne, doit être acceptée et que des remerciements soient votés à ces messieurs pour leur généreux concours.”

“ Que les membres de cette chambre, désireux de se rencontrer pour la transaction de leur affaires commerciales, se réunissent, tous les jours, de midi à une heure, dans les bureaux de cette chambre et qu'une salle de lecture et de renseignements soit immédiatement organisée, en rapport avec ces réunions quotidiennes.”

“ Que cette chambre, tout en adoptant comme organe officiel de ses délibérations, le *Moniteur du Commerce*, que tous les membres voudront bien recevoir, pour se tenir au courant de ses opérations, compte aussi sur le bon vouloir de la presse de la province, pour la publication des rapports de ses assemblées et pour l'envoi des journaux à sa salle de lecture.”

“ Que des remerciements soient votés à M. J. X. Perrault, pour l'habileté, l'énergie et le zèle qu'il a déployés dans la création de cette chambre et que le président soit prié de les lui remettre avec l'expression de notre reconnaissance.”

La chambre s'ajourna alors jusqu'au premier mercredi de mars, après une séance des plus intéressantes et qui augura bien de son avenir.

Travaux de l'année.

La chambre, s'étant ainsi constituée, s'est livrée à l'étude de toutes les questions d'intérêt commercial qui se sont présentées pendant l'année, avec un zèle et une activité qui ont justement mérité l'approbation de tous les citoyens de Montréal, sans distinction d'origine. Les réunions mensuelles de la chambre et les réunions hebdomadaires du conseil ont été suivies avec un intérêt toujours croissant. Nous aurions désiré cependant les voir plus nombreuses. Mais, si l'on tient compte des occupations incessantes qui retiennent les membres de la chambre à leur travaux, on s'explique facilement la difficulté de les réunir, en grand nombre, à chaque assemblée. Le conseil reitère donc son invitation pressante à tous les membres d'assister à ses réunions hebdomadaires du mercredi, ainsi qu'aux réunions mensuelles de la Chambre.

Réformes des règlements de Douane.

Une des premières questions traitées par la Chambre a été celle de la réforme des règlements de douane, dont tout le commerce de Montréal a si cruellement souffert depuis quelques années. La résolution qui suit fut adoptée sans retard pour la gouverne des autorités fédérales.

“Que la Chambre de Commerce du district de Montréal condamne, de la manière la plus complète, l'espionnage organisé et les règlements de douane vexatoires qui ont eu pour résultat de mettre en susception les opérations commerciales de nos négociants les plus honorables, et que cette résolution soit adressée à l'honorable ministre des douanes, avec prière de les modifier et de régler au plus tôt d'une manière définitive, les réclamations existantes.”

L'honorable ministre des douanes nous ayant demandé de spécifier quelles réformes nous désirions, la

rés
gou
dan
10.
lité
90 j
inte
sera
n'es
2
de c
posé
règl
3
tiqu
de s
40
d'un
ont
sonn
paier
50
doua
du tr
60
devra
de t
assur
positi
cialer
70.
pour
exista
tateur
La
réform
comm
comm
notre

résolution qui suit fut adoptée plus tard et adressée au gouvernement.

“ Résolu. — Que relativement aux réformes à apporter dans les règlements de la douane, ce Conseil est d'opinion :
10. Que l'importateur soit dégagé de toute responsabilité pour les marchandises déjà passées en douane depuis 90 jours, excepté pour le cas d'une action criminelle, intentée devant les tribunaux, alors que le demandeur sera passible d'une action pour dommages, si son action n'est pas maintenue.

20. Que, dans aucun cas, les évaluateurs ou les agents de douane ne devraient se partager les pénalités imposées, ou les marchandises saisies pour infraction aux règlements.

30. Que dans chaque cas, la preuve de la fraude, pratiquée au détriment de la douane, doit être à la charge de ses employés.

40. Que chaque fois que l'importateur peut établir, d'une manière satisfaisante, que certaines marchandises ont été mises dans ses caisses sans sa connaissance personnelle, la saisie de ces marchandises sera levée sur paiement des droits.

50. Que toutes les marchandises confisquées par la douane doivent être vendues par encan public, au profit du trésor fédéral seul.

60. Qu'un bureau général d'évaluateurs compétents devrait être établi pour contrôler les entrées en douane de toutes les parties de la Puissance, de manière à assurer l'uniformité dans les évaluations et dans l'imposition des droits sur les marchandises importées, spécialement sur les liqueurs.

70. Qu'un tribunal spécial d'experts devrait être créé pour le règlement définitif de toutes les difficultés existant entre les employés de la douane et les importateurs.”

La Chambre a eu la satisfaction de constater que ces réformes urgentes, qu'elle avait eu l'honneur de recommander, ont été réalisées en grande partie et que le commerce a eu satisfaction, grâce à l'intervention de notre Chambre.

La protection de l'industrie.

Une question très importante, sur laquelle la Chambre a dû se prononcer dès l'origine, est celle de la protection accordée à l'industrie nationale. La Chambre n'a pas cru devoir hésiter à affirmer que nos industries devaient être protégées contre la concurrence étrangère dans la résolution qui suit :

“ Que la Chambre de Commerce du district de Montréal est d'opinion que les droits protecteurs, qui ont engagé nos capitalistes à placer leurs capitaux dans les manufactures, doivent être maintenus, de manière à faire honneur aux engagements du gouvernement vis-à-vis des manufacturiers de bonne foi, à répandre l'aisance au milieu de nos classes ouvrières et la prospérité dans toute la Confédération.”

La libre navigation du St-Laurent.

Plus de 85 millions ont été dépensés en travaux publics pour faciliter la navigation du St-Laurent, des bords de l'Atlantique au fond du lac Supérieur. Le gouvernement a prélevé jusqu'ici certains droits de passage sur les vaisseaux qui fréquentent les canaux, de manière à se rembourser de ses avances de capital sur ces travaux. Malheureusement ces droits de passage détournent, en faveur du Canal de l'Erié, qui est libre, une grande partie des transports qui autrement prendraient la route du St-Laurent jusqu'à Montréal. Si le gouvernement veut que le commerce profite des dépenses énormes qui ont été faites pour canaliser notre grand fleuve il faut absolument qu'il suive l'exemple des Etats-Unis et qu'il abolisse les droits de passage prélevés jusqu'ici. La Chambre s'est prononcée sur cette question en demandant d'abord leur suppression partielle, par la résolution qui suit et qui nous a été accordée.

“ Que la Chambre de Commerce du district de Montréal, approuve entièrement la demande qui a été faite au gouvernement fédéral de réduire, à 2 cents par tonneau, le droit de passage des grains, sur les canaux du Saint-Laurent et donne son entier concours à la requête

qui
verne
Mont

Ma
comm
la su
puisse
la réso
gouve

“ Q
Laure
princi
guage
loppen
de mar
matie,
lantiqu

Et p
dans la
a supp
l'Erié.

“ Con
manière
canaux
comme

“ Con
canaux,
ont été
gouvern
droits d

“ Rés
sante la
vient d
1887, et
périté d
Montréa
droits d
décrétée

qui a été transmise à ce sujet, à Son Excellence le Gouverneur-Général, par le Bureau de Commerce de Montréal.”

Mais la Chambre n'a accepté cette concession que comme mesure de transition et elle a bientôt demandé la suppression complète, comme la seule mesure qui puisse rendre entière justice au commerce canadien, dans la résolution qui suit, et qui devra être adoptée par le gouvernement dans un avenir prochain.

“ Que cette Chambre considère la grande voie du Saint-Laurent, de l'Atlantique aux grands lacs, comme l'artère principal de notre commerce et que les travaux de dragage et de canalisation, exigés pour son complet développement, doivent être mis à la charge du trésor fédéral, de manière à conserver à la ville de Montréal sa suprématie, comme port de navigation intérieure et transatlantique.”

Et plus tard cette Chambre s'est encore prononcée dans la résolution qui suit, lorsque l'Etat de New-York a supprimé tous les droits de péage sur le Canal de l'Erié.

“ Considérant que l'Etat de New-York a aboli d'une manière permanente tous les droits de passage sur les canaux de l'Erié de manière à détourner à son profit le commerce du Saint Laurent ;

“ Considérant que cette concurrence, ruineuse pour nos canaux, rend improductifs les soixante millions qui ont été dépensés pour leur construction, à moins que le gouvernement d'Ottawa ne supprime entièrement les droits de péage ;

“ Résolu que cette chambre considère comme insuffisante la réduction temporaire à 2 cents par tonne, qui vient d'être accordée pour la saison de navigation de 1887, et réclame comme urgente et essentielle à la prospérité du pays, et particulièrement de la ville de Montréal, que l'abolition complète et permanente des droits de péage, sur les canaux du Saint Laurent, soit décrétée immédiatement et sans plus de retards.

Tribunal de Juridiction Sommaire.

Depuis longtemps le commerce de détail se plaint des frais de justice excessifs exigés pour la collection des sommes peu élevées, devant les tribunaux. De fait ces collections deviennent impossibles dans la plupart des cas. Cette question fut mise à l'étude et la résolution qui suit adoptée :

“ *Résolu* :—Que les frais de collection devant les tribunaux ordinaires sont tellement considérables que le commerce ne saurait s'en prévaloir pour le recouvrement des créances peu élevées.

“ Que pour remédier à cet état de choses, si désastreux pour le commerce de détail, il soit créé un tribunal spécial pour le recouvrement des créances de \$25 et au-dessous.

“ Que le député de Montréal-Est soit prié de présenter un projet de loi à cet effet, à la prochaine session de la législature provinciale.”

Le député de Montréal-Est présenta en effet au parlement de Québec un projet de loi excellent, mais qui n'a pu être adopté pendant la dernière session. Il le sera à la prochaine.

Représentation dans les Parlements de Québec et d'Ottawa.

Si la ville de Montréal avait, dans nos parlements, le nombre de représentants auquel elle a droit, son influence sur la législation se ferait sentir d'une manière plus efficace, et justice serait plus facilement obtenue pour les grands intérêts qu'elle représente. C'est pour cela que la Chambre a demandé une représentation proportionnelle à sa population dans la résolution qui suit :

“ Que pour exercer sa juste part d'influence dans l'administration des affaires du pays, cette Chambre réclame comme un droit, pour les 200,000 citoyens de la ville de Montréal, un nombre proportionnel de députés, soit à Ottawa, soit à Québec, et que le président de cette Chambre adresse cette résolution aux trois branches des

légis
faire
Ju
avon
élect

La
notre
des c
des in
bale
tion a
choses
résolu

“ Q
voulon
répara
des c
réunion

“ Q
Montr
prix r
à rem

“ Q
présen
aux éc

Cett
avons
pent n
session
à la de

Voil
été l'
chamb
de la m
mission

législatures provinciales et fédérales, avec prière d'y faire droit."

Jusqu'ici cette demande n'a pas été agréée mais nous avons lieu de croire qu'elle le sera avant les prochaines élections.

Salle d'assemblée publique.

La chambre a constaté qu'il n'existait pas, dans notre grande ville, une salle publique à la disposition des citoyens, lorsqu'ils se réunissaient pour la discussion des intérêts les plus importants. Nulle autre ville probablement, sur ce continent, ne se trouve dans une position aussi absurde et c'est pour remédier à cet état de choses que la Chambre a adressé au conseil de ville la résolution qui suit :

"Que ce conseil prie le conseil de ville de Montréal de vouloir bien faire, à la salle du marché Bonsecours, les réparations nécessaires, pour la mettre à la disposition des citoyens, chaque fois qu'ils ont occasion de se réunir en assemblée publique.

"Que ces réparations, pour en faire une salle digne de Montréal, devant exiger des dépenses considérables, un prix raisonnable soit chargé pour la location, de manière à rembourser la municipalité de sa mise de capital.

"Que le président de cette chambre soit chargé de présenter cette résolution à Son Honneur le maire et aux échevins de la ville de Montréal."

Cette demande est bien vue de nos échevins et nous avons lieu de croire que, lorsque les militaires, qui occupent maintenant la Salle Bonsecours, auront pris possession du nouvel arsenal, le conseil de ville se rendra à la demande de notre chambre.

Améliorations du Havre de Montréal.

Voilà un sujet de la plus haute importance, qui a été l'objet des études les plus approfondies de la chambre. L'opinion unanime du commerce condamne, de la manière la plus énergique, la conduite de la commission du havre dans son administration. Dès les

premières séances de la chambre les résolutions qui suivent furent adoptées et adressées à ces messieurs.

“ *Résolu* :—Que la Commission du Hâvre de Montréal soit priée :

“ 1o. De réparer sans retard le mur de revêtement de la rue des Commissaires, qui menace ruine, et de profiter de cette occasion pour donner plus de largeur à cette rue, maintenant insuffisante pour les besoins du commerce.

“ 2o. D’ériger sur les quais une grue assez puissante pour soulever les plus lourds fardeaux.

“ 3o. De faire l’acquisition d’une balayeuse à cheval, de manière à entretenir les quais convenablement et à enlever la boue, qui, jusqu’ici, a fait le désespoir des piétons et un dommage considérable aux marchandises d’importation et d’exportation.

“ 4o. De construire des rampes de pente douce dans la baie d’Hochelaga, pour faciliter le charroi des charbons, dont le Pacifique consomme des quantités immenses et dont la livraison est aujourd’hui très coûteuse et très pénible, parce que la Commission du Hâvre a négligé de construire des rampes convenables dans cette partie importante de notre ville.

“ 5o. D’ériger un plus grand nombre de fontaines et d’abreuvoirs sur les quais, pour le confort des hommes et des équipages, employés au service du port, surtout pendant les grandes chaleurs de l’été.

“ 6o. D’arroser les quais d’une manière systématique, pour mettre fin aux nuages de poussière qui ont prévalu jusqu’ici.

“ 7o. De placer des lumières électriques dans la baie d’Hochelaga, pour faciliter les opérations de nuit, et particulièrement au débarcadère du traversier de Longueuil, où plusieurs accidents sont arrivés par la négligence de la Commission du Hâvre, qui n’a pas suffisamment éclairé les quais, pendant la saison d’automne.

“ 8o. D’autoriser la Compagnie du Richelieu d’ériger des hangars pour la protection du foin et de la paille pressés, ainsi que des autres marchandises et produits

ag
de

Ja
po
co
vo
auj

con
du
du
im

A

rép
int
dep
dés

\$50

a fa

voic

faci

men

pre

des

sion

mill

cons

pern

térêt

de la

conti

que l

“ (

impo

vaiss

droits

“ 2

donne

agricoles, arrivant par bateau et destinés aux marchés de Montréal.

" 90. De construire une passerelle au pied de la Place Jacques-Cartier, de la rue des Commissaires aux quais, pour permettre aux voyageurs de se rendre aux bateaux commodément, et sans être exposés aux accidents de voiture ou de chemin de fer, dont ils sont menacés aujourd'hui.

" Que toutes ces améliorations sont essentielles au commerce de notre ville et que messieurs les membres du Conseil assistent à une assemblée de la Commission du Hâvre pour les faire valoir et obtenir leur adoption immédiate."

A toutes ces demandes la commission du hâvre a répondu par une fin de non recevoir et a continué, sans interruption, son système de *far niente*, qui a prévalu depuis si longtemps. Au reste sa position financière est désespérée et se résume dans un déficit annuel de \$50,000. Cette administration irresponsable et démodée a fait son temps. L'opinion publique réclame, pour nos voies ferrées et pour notre flotte transatlantique, des facilités de manutention et des travaux d'agrandissements que le gouvernement fédéral peut seul entreprendre, de manière à faire de Montréal un port, libre des péages ruineux imposés, aujourd'hui, par la commission du hâvre. Après avoir dépensé des centaines de millions pour la canalisation du Saint-Laurent et la construction de nos voies ferrées, nous ne pouvons pas permettre, dans l'intérêt de Montréal comme dans l'intérêt du pays tout entier, que le plus grand port de mer de la Confédération soit aussi le port le plus taxé du continent. C'est pour exprimer cette manière de voir que la résolution qui suit a été adoptée :

" Considérant : 10. Que le port de Montréal est le plus important de la Confédération, soit par le nombre des vaisseaux qui le fréquentent, soit par la somme des droits prélevés sur les marchandises importées.

" 20. Que la commission du hâvre est impuissante à donner à nos vaisseaux transatlantiques et à nos voies

ferrées les facilités de chargement et de déchargement que réclament l'augmentation toujours croissante de leurs transports.

" 30. Que le creusage du Saint-Laurent, l'aménagement de ses eaux, le pilotage des vaisseaux, l'éclairage et le balisage des côtes, les agrandissements du Havre exigent aujourd'hui une administration vigoureuse et responsable, sous la direction des ingénieurs du gouvernement les plus compétents, aidée des capitaux de toute la puissance, pour faire de Montréal un port libre.

" Il est résolu :—Que les Hôn. Ministres de la Marine et des travaux publics soient priés d'assumer la direction et l'exécution des travaux du Saint-Laurent et de donner ainsi un caractère national à notre grande voie de navigation fluviale, des bords de l'Atlantique au fond du lac Supérieur."

Au reste, cette opinion est partagée par tous les hommes d'affaires de Montréal, ainsi qu'on a pu le constater à une réunion récente des représentants les plus autorisés de nos compagnies de navigation et de chemins de fer, des autorités municipales et des chambres de commerce. A cette réunion un comité d'action a été nommé, avec instruction de prendre, sans retard, les mesures nécessaires pour obtenir les améliorations réclamées par le havre et l'abolition de tous les droits de péage.

Reformes des Chemins de Fer.

Les améliorations exigées par nos voies ferrées, soit dans leurs construction, soit dans l'éclairage ou le chauffage des chars, soit dans la réduction des tarifs, ont été le sujet des délibérations fréquentes de la Chambre. Les accidents terribles qui ont eu lieu cette année ont motivé les résolutions qui suivent :

" Considérant, Que les nombreuses pertes de vie causées par l'incendie des chars, chaque fois qu'un accident renverse les poèles ou les lampes actuels, exigent l'adoption d'un système de chauffage à la vapeur par la locomotive, ainsi qu'un système d'éclairage par l'électricité.

fer
de
pou
tan
"
d'an
mar
d'hi

"
été
s'ele
de d

"
droi
bord

"
mille
nem

"
soit
fer c
les v
voya

" 2
chars
pour
passa

" 3
trois
faire

Cer
gnies
la Co
à Mon
reçu u
chars

“ Considérant, Que, sur tous les ponts de chemins de fer de la Puissance et à leur approche, de grosses pièces de bois devraient être placées, de chaque côté des rails, pour prévenir les déraillements, qui ont été la cause de tant d'accidents horribles, depuis quelque temps.

“ Il est résolu que le Parlement fédéral soit prié d'amender la loi des chemins de fer dans ce sens, de manière à protéger la vie des voyageurs avant la saison d'hiver prochaine.”

Réduction des prix de passage.

“ Considérant que les chemins de fer du Canada ont été construits à l'aide de subsides du gouvernement s'élevant à une valeur de plus de cent cinquante millions de dollars.

“ Considérant que le gouvernement s'est réservé le droit de fixer par ordre en conseil les prix de passage à bord des chemins de fer canadiens.

“ Considérant que le prix maximum de 2 cents par mille a été fixé comme limite extrême par les gouvernements de plusieurs des Etats de l'Union Américaine.

“ Qu'il soit résolu : 1o que le gouvernement fédéral soit prié de fixer le prix de passage des chemins de fer canadiens, hiver et été, à 2 cents par mille pour les voyageurs en première classe, et 1½ cent pour les voyageurs en seconde.

“ 2o Que les prix supplémentaires chargés pour les chars palais soient basés sur la proportion d'un dollar pour douze heures de voyage, de jour ou de nuit, chaque passager ayant droit à un lit seul.

“ 3o Que copie de cette résolution soit adressée aux trois branches de la législature fédérale, avec prière d'y faire droit.”

Ces résolutions ont été communiquées aux compagnies des chemins de fer, au gouvernement, ainsi qu'à la Commission Royale des chemins de fer, qui a siégé à Montréal au mois de décembre dernier. Déjà elles ont reçu un commencement d'exécution. Le chauffage des chars à la vapeur ainsi que l'éclairage électrique sont

en partie adoptés et devront être bientôt d'une application générale.

Convois de New-York le Dimanche.

Voici une amélioration de la plus haute importance dont la Chambre a eu l'initiative. Quinze jours après avoir communiqué la résolution qui suit aux chemins de fer intéressés, les convois étaient organisés, à la grande satisfaction du public commercial et voyageur. Les convois du dimanche pour l'ouest ont également suivi son adoption.

“ Considérant qu'un grand nombre de vapeurs transatlantiques, spécialement ceux de la compagnie française, arrivent dans le port de New-York durant l'après-midi du samedi et le dimanche.

“ Considérant que les voyageurs et les malles, à destination de Montréal, sont ainsi détenus à New-York, par les formalités de douane et autres, pendant quarante-huit heures, au grand détriment du commerce, jusqu'au départ des convois du lundi.

“ Qu'il soit résolu que les compagnies de chemin de fer, dont les convois partent maintenant de New-York le dimanche après-midi pour se rendre jusqu'à la frontière du Canada, soient priées de vouloir bien, à l'avenir, prolonger leur service du dimanche jusqu'à Montréal, aller et retour.

“ Que cette résolution soit adressée aux administrateurs des compagnies intéressées avec prière d'y faire droit.

Observation exagérée du Dimanche.

Il s'est produit un mouvement très sérieux pour suspendre toutes espèces de transactions ou d'amusements, dans la ville de Montréal, le dimanche. La Chambre a dû protester, dans la résolution qui suit, contre cette tentative de faire de notre ville une immense nécropole, le seul jour où les classes commerciales et industrielles peuvent se reposer des travaux de la semaine.

“ Considérant que les dimanches et fêtes d'obligation sont des jours de repos, pendant lesquels la population de la ville de Montréal, après avoir accompli ses devoirs

religieux, a le droit de se livrer à des amusements honnêtes, pour se reposer des travaux de la semaine.

“ Considérant que les voyages en char, en traîneau ou en voiture, la musique, les parades militaires, les jeux et autres amusements, pendant la belle saison, si essentiels à la santé, ne sont à la portée des classes ouvrières et des employés du commerce que le dimanche et les jours de fête.

“ Résolu : 1o. Que ce conseil félicite les compagnies de chemins de fer, de bateaux à vapeur et de chars urbains d'avoir répondu aux besoins de la ville de Montréal, en perfectionnant leur service du dimanche et en organisant des voyages à bas prix, pour permettre aux classes moyennes et aux classes ouvrières de visiter leurs parents et de jouir de la campagne ces jours-là, sans perdre leur journée de travail.

“ 2o. Que ce Conseil prie le gouvernement de continuer l'ouverture du bureau de poste pendant certaines heures du dimanche, ainsi que cela se pratique dans toutes les grandes villes, sans nuire en aucune manière aux devoirs religieux des employés désireux de les accomplir.

“ 3o. Que les parades des régiments le dimanche, musique en tête, n'offrent aucune objection sérieuse et ont au contraire l'avantage de conduire à l'église des soldats qui souvent n'ont pas l'habitude d'y aller.

“ 4o. Que la corporation, en autorisant la vente des bonbons, des fruits, des cigares, des glaces et autres rafraîchissements le dimanche, mérite les félicitations de ce Conseil.

Cette résolution a eu pour résultat de faire suspendre les mesures draconiennes des autorités municipales jusqu'à ce que le parlement de Québec ait statué sur la question.

Le Jardin Botanique de Montréal

La Chambre s'est prononcée comme suit contre l'organisation actuelle du Jardin Botanique, qui n'offre pas au public de Montréal les garanties nécessaires.

“ Considérant qu'une société sous le nom de société du Jardin Botanique de Montréal est en instance auprès de

la corporation pour obtenir 90 arpents du Parc Mont-Royal à son usage ;

“ Considérant que la constitution de cette société place entre les mains d’une direction exclusive, irresponsable et sectionnelle, dans laquelle la grande majorité de la population de Montréal n’est pas représentée, une partie importante du domaine civique ;

“ Ce conseil concourt dans l’opinion du Bureau de Commerce de Montréal qu’il n’est pas désirable que nos représentants au conseil de ville se désaisissent d’une partie aussi importante du parc Mont-Royal pour la mettre à la disposition de quelques citoyens, qui, depuis deux ans qu’ils sont en possession, n’ont encore rien fait pour assurer le succès de cette entreprise. ”

Protection contre l’inondation.

A qui appartient le fleuve Saint Laurent ? Au gouvernement fédéral qui en a le contrôle et qui doit le maintenir dans son lit pour nous protéger contre l’inondation. Cette opinion a été exprimée par notre Chambre dans la résolution qui suit :

“ Considérant que le fleuve Saint-Laurent est le débouché naturel des grands lacs et le grand égoût collecteur de tout la vallée du Saint Laurent, depuis le fond du Lac Supérieur jusqu’au Golfe.

“ Considérant que l’aménagement des eaux de ce fleuve relève du gouvernement fédéral et non de la province de Québec ou des populations riveraines.

“ Considérant que les inondations périodiques du fleuve causent des dommages considérables à la ville de Montréal et aux paroisses situées sur les bords du Saint-Laurent.

“ Résolu.—Que ce conseil prie le gouvernement fédéral de vouloir bien mettre à exécution sans délai, les mesures recommandées par la commission de l’inondation, dans le rapport maintenant soumis au parlement.

“ Que pour faciliter l’exécution des travaux, la dette contractée par la commission du havre de Montréal soit mise à la charge du trésor fédéral ainsi que cette cham-

bre
nier

bra
droi

L
vea
a d
qui
Mon

“
dent
bien
tion

“

nant
ache
qu’e

“

droit
pour
avan

“

turés
l’ind

“

able

C’e
obten

resolu

“

déterm

ment

et san

“

R
sujet

bre l'a déjà demandé à son assemblée du 9 février dernier.

" Que copie de cette résolution soit adressée aux trois branches de la législature fédéral, avec prière d'y faire droit.

Modifications du tarif.

Lorsque le Ministre des finances a imposé les nouveaux droits sur les fers et autres produits, la chambre a demandé et obtenu les modifications qui suivent et qui ont rendu des services importants au commerce de Montréal :

" Que ce conseil, tout en favorisant la protection incidente, prie l'honorable ministre des finances de vouloir bien adopter, comme mesure de transition, les modifications du tarif qui suivent :

" 1o. Exempter de l'augmentation des droits, maintenant soumis au parlement fédéral, les marchandises achetées de bonne foi avant le 12 mai dernier, pourvu qu'elles soient entrées en douane le 1er juillet prochain.

" 2o. Exempter également de l'augmentation des droits les marchandises servant de matière première pour l'exécution des contrats, stipulés de bonne foi, avant le 12 mai dernier.

" 3o. Entrer en franchise les produits non manufacturés dans le pays et servant de matière première à l'industrie.

" Que copie de cette résolution soit adressée à l'honorable ministre des finances, avec prière d'y faire droit."

Exemption de droits sur les emballages.

C'est à cette époque aussi que nous avons réclamé et obtenue l'abolition des droits sur les emballages par la résolution qui suit :

" Considérant qu'il est impossible, dans la pratique, de déterminer la valeur des emballages, qui est ordinairement comprise dans le prix des marchandises importées et sans valeur pour l'importateur ;

" Résolu que les nouveaux règlements de douane à ce sujet sont une source de difficultés considérables pour les

commerce d'importation et que l'hon. Ministre des douanes soit prié de les modifier sans retard.

Abolition des taxes municipales sur les transactions des voyageurs du commerce.

Voilà une question à laquelle notre chambre s'est vivement intéressée, et dont la solution est due, en grande partie à l'initiative prise par un des membres de notre Conseil, auquel cette chambre s'est empressée de voter des remerciements dans la résolution qui suit :

“ Que cette chambre offre ses remerciements à la législature de Québec pour avoir fait droit à sa demande du 12 mai, en abolissant toutes taxes municipales sur les transactions des voyageurs de commerce et offre, en même temps, ses félicitations à Monsieur Gustave Piché, un des membres du conseil de cette Chambre, pour l'initiative et le dévouement dont il a fait preuve en cette circonstance.”

Expédition des marchandises par l'administration des postes.

Une des reformes postales les plus urgentes, c'est le transport des paquets à prix réduits. Quand on pense qu'il fallait payer, au poids des lettres, les paquets à destination des Etats Unis, et que ce système n'est pas encore en fonctions avec la France et le continent Européen ! La chambre a dû demander cette amélioration urgente dans la résolution qui suit :

“ Considérant les prix excessifs et les délais considérables causés aujourd'hui par l'expédition des marchandises par “express” soit pour le continent Européen, soit pour les Etats-Unis.

“ Résolu que cette Chambre prie l'hon. ministre des postes de vouloir bien adopter l'expédition des marchandises par colis de poids et de dimensions considérables, ainsi que cela se pratique aujourd'hui par l'administration des postes d'Angleterre et des Etats-Unis à l'entière satisfaction du Commerce.

Le gouvernement a fait droit à cette demande en ce qui regarde les Etats-Unis depuis quelques jours.

Conférences publiques.

La Chambre, désireuse de fournir, à nos hommes d'affaires, des renseignements complets sur les questions commerciales les plus importantes, a adopté la résolution qui suit :

“ Résolu :—Qu’une série de conférences, sur les questions commerciales d’actualité, soit donnée, sous le patronage de cette Chambre comme suit :

“ 1o La réciprocité commerciale avec les Etats-Unis.

“ 2o La protection incidente appliquée au développement de l’industrie nationale.

“ 3o Le droit des Colonies d’entrer en relation avec les puissances étrangères pour négocier des traités de commerce.

“ Que la première conférence ait lieu le 23 mars prochain.

Ces conférences ont été inaugurées dans le salon du St Lawrence Hall, devant un auditoire nombreux et choisi, par M. Beaugrand, le directeur de la *Patrie*. Le sujet de sa conférence, “ de Montréal à Vancouver, par le Transcontinental Canadien,” a été traité de main de maître. L’hon M. Langelier, le député de Québec et M. Tassé, le directeur de la *Minerve*, devaient tous deux traiter, le premier : “Du droit des Colonies d’entrer en relations avec les puissances étrangères pour négocier des traités de Commerce,” le second : “De la colonisation de la rivière Ottawa, la grande voie de communication de l’avenir.” Malheureusement des circonstances incontrôlables ont empêché ces messieurs de nous donner ces conférences.

Congrès international des Chambres de Commerce du Canada et des Etats-Unis.

Nos relations de commerce avec les Etats-Unis devaient nous préoccuper, car elles laissent beaucoup à désirer. Il y a, dans le pays, un désir unanime de faciliter l’échange de nos produits avec ceux de nos puissants voisins, et de régler en même temps la difficile question des pêcheries. Pour arriver à une entente, la Chambre a adopté un projet de conférence des différentes

Chambres de Commerce du Canada et des Etats-Unis, dans la résolution qui suit :

“ Considérant—Qu’il est urgent de régler toutes les difficultés maintenant existantes entre les Etats-Unis et le Canada, et de faire disparaître tous les obstacles à une entente cordiale et aux relations commerciales les plus étendues.

“ Considérant—Que les négociations diplomatiques entre le cabinet de Saint James et le gouvernement de Washington ne sont arrivées, après vingt ans de pourparlers infructueux, qu’à une législation et des mesures hostiles, menaçantes pour la paix et la prospérité commerciale de ce continent.

“ Qu’il soit résolu—Que cette Chambre prenne l’initiative de la convocation d’un congrès international des Chambres de Commerce du Canada et des Etats-Unis, pour discuter à l’amiable les difficultés pendantes entre les deux pays et arriver, d’un commun accord, à une solution satisfaisante pour tous les intéressés.

“ Que ce congrès ait lieu à Montréal, la première semaine de Juin prochain, et que des invitations soient immédiatement adressées à toutes les Chambres de Commerce du Canada et des Etats-Unis, avec prière de lui donner leur concours.

“ Qu’un comité conjoint des deux Chambres de Commerce de Montréal soit nommé pour prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer le succès de ce Congrès.

L’Union Commerciale.

Ce projet de conférence a eu pour résultat la nomination par le gouvernement Impérial et par le gouvernement des Etats-Unis, des pleinpotehtiaires qui siègent maintenant à Washington, dans le même but. Il faut espérer qu’ils arriveront à une entente, bien que jusqu’ici il n’y ait pas d’indication qu’ils puissent en venir à un accord.

Plus tard, la Chambre, désireuse d’entendre discuter la question de l’Union Commerciale avec les Etats-Unis, passa la résolution qui suit, considérant :

" 1o Que l'Union Commerciale avec les Etats-Unis, est une des propositions les plus importantes qui aient jamais été faites à la confédération canadienne et qu'elle est aujourd'hui discutée dans toutes les provinces ;

" 2o Que la ville de Montréal est plus intéressée que tous les autres centres commerciaux et manufacturiers, dans la solution intelligente de cette grande question :

" 3o Que le haut commerce et les hommes d'affaires désirent entendre de la bouche même des auteurs de cette proposition, Messieurs Butterworth et Wiman, l'exposé complet des avantages qui pourraient résulter, pour le pays tout entier et spécialement pour la ville de Montréal, d'une union Commerciale avec les Etats-Unis ;

" Résolu :—Qu' ces messieurs soient invités à donner une conférence au Queen's Hall, en présence des hommes marquants du district de Montréal, invités à venir les entendre, et que deux adversaires de cette mesure soient également invités à prendre part à cette discussion contradictoire."

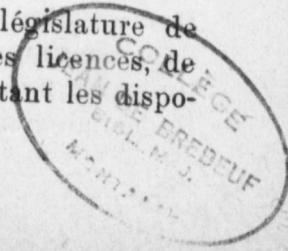
Le 31 janvier dernier M. Wiman nous a donné une conférence des plus intéressantes, en présence des hommes les plus distingués de Montréal, réunis à l'Hôtel Windsor.

Licences d'auberges basées sur la population.

Les malheurs et les ruines causés par l'abus des liqueurs enivrantes ont ému notre Chambre, qui s'est prononcée sans hésitation pour la suppression des nombreux débits actuels dans Montréal, en basant le nombre des licences accordées sur le chiffre de la population, dans la résolution qui suit :

" Considérant que l'abus des liqueurs enivrantes est une cause de ruine et de démoralisation pour la population de la province de Québec et particulièrement pour la ville de Montreal.

" Résolu—Que cette Chambre prie la législature de Québec de vouloir bien amender la loi des licences, de manière à mettre fin à cet abus, en adoptant les dispositions qui suivent :



" 1o Autoriser le conseil de ville de Montréal à déterminer le nombre des licences à accorder dans ses limites dans les proportions fixées par les sections 42 et 43 de la loi fédérale de 1883.

" 2o Rendre obligatoires les demandes pour licences pendant le mois de janvier, ces demandes ne devant être prises en considération qu'après le 1er mars.

" 3o Chaque demande devra être revêtue de la signature de la majorité absolue des électeurs municipaux de la subdivision électorale pour laquelle la licence est demandée.

" 4o Que copie de cette résolution soit adressée au premier ministre de la province de Québec, avec prière d'y faire droit.

Aux Etats-Unis on a adopté avec beaucoup de succès un prix très élevé de \$500 à \$1,000 pour chaque licence. On a ainsi diminué le nombre des débits, tout en augmentant considérablement les revenus du trésor.

Chemins de fer élevés.

Les communications faciles et promptes sont une des conditions de prospérité de toutes les grandes villes. Le commerce de Montréal réclame depuis longtemps un chemin de fer élevé qui puisse, en toutes saisons, mettre notre ville en communication constante avec les quartiers éloignés et les municipalités voisines. Notre chambre s'est prononcée pour cette amélioration dans la résolution qui suit :

" Considérant, qu'il est essentiel à l'extension du commerce et à la prospérité de la ville de Montréal que les plus grandes facilités de communication soient établies dans les limites de la ville, aussi bien qu'avec les nombreux villages de l'île de Montréal, cette Chambre a résolu de donner son entier concours au projet de construction d'un chemin de fer élevé, maintenant soumis à l'approbation du conseil de ville, et elle espère que l'autorisation nécessaire pour commencer les travaux sera immédiatement donnée par les autorités municipales."

Tramways de Montréal.

C'est dans le même but que notre Chambre a appuyé, dans la résolution qui suit, la formation d'une compagnie de tramways, destinée à ouvrir de nouveaux boulevards et à mettre fin au monopole de la compagnie actuelle.

“ Considérant que l'incorporation d'une nouvelle compagnie de tramways à Montréal aurait pour résultats directs l'établissement d'un service plus régulier, plus rapide et plus étendu et détruirait le monopole accordé à la compagnie actuelle des chars urbains, contre laquelle de nombreuses plaintes ont été faites, sans que la compagnie ait jamais voulu faire disparaître les abus dont le public se plaignait ;

“ Considérant que le Conseil de Ville de Montréal a livré, pour vingt-cinq ans, l'usage de certaines rues à la dite compagnie, et qu'il est désirable que ce privilège dangereux ne soit pas accordé à l'avenir et pour de nouvelles rues ;

“ Considérant que l'ouverture de boulevards, au sud et au nord de l'île de Montréal, ouvrirait au commerce de nouvelles avenues et augmenterait considérablement la valeur des propriétés ;

“ La chambre de commerce du district de Montréal, après avoir pris communication du bill demandant l'incorporation de la compagnie des tramways de Montréal en approuve le principe, espère qu'il sera permis à la compagnie projetée de faire le service des passagers à Montréal par omnibus ou tramways, sujet aux règlements de la corporation quant à la pose des lisses et à l'entretien des chemins ; qu'elle sera autorisée à ouvrir, aux limites de Montréal, des boulevards ou avenues, en payant aux propriétaires expropriés la valeur de leurs terrains et après les formalités que la législature croira convenable de décréter.

“ Que cette résolution soit présentée aux trois branches de la législature de Québec, avec prière d'y faire droit.

Balisage et double voie de navigation du Saint-Laurent.

La navigation du St-Laurent pourrait être considérablement améliorée par un balisage plus intelligent, et en utilisant l'ancien chenal du nord, pour la petite navigation. On laisserait ainsi le chenal profond aux grands vapeurs transatlantiques qui demandent à ne pas être gênés dans leur chenal de 300 pieds. A ce sujet la chambre a adopté la résolution qui suit :

“ Considérant que pour assurer la plus grande sécurité dans la navigation du St-Laurent, il est urgent de laisser le grand cheual aux vaisseaux d'outre-mer et de baliser tout le parcours du fleuve de la manière la plus complète.

“ *Résolu* : 1o Que la Commission du Havre de Montréal soit priée de peindre, en couleurs voyantes, les maisons et autres constructions, situées sur les rives et se trouvant à des points convenables pour indiquer aux pilotes la direction du chenal, ainsi que cela s'est pratiqué autrefois avec le plus grand avantage.

2o Que l'éclairage et le balisage de l'ancien chenal, négligés aujourd'hui, soient réinstallés pour l'usage de la navigation intérieure d'un faible tirant d'eau, de manière à établir ainsi une double voie, à laisser le grand chenal libre aux vaisseaux d'outre-mer, et à éviter les dangers actuels de collision et d'atterrage, trop fréquents entre Montréal et Québec.

3o Que copie de cette résolution soit adressée à la commission du havre de Montréal et à l'hon. ministre de la Marine.

Prolongation des assurances sur navires pendant le mois d'octobre.

La durée de la saison de navigation du St-Laurent est de la plus haute importance et notre chambre a dû protester dans la résolution qui suit, contre le refus des compagnies d'assurance de prolonger les risques après le 30 septembre.

“ Considérant qu'il est urgent de prolonger la naviga-

tion du St-Laurent aussi tard qu'il est possible de le faire, en toute sécurité pour les cargaisons.

" Considérant que les améliorations récentes apportées à la voie du St-Laurent, soit par le creusement du chenal, soit par l'éclairage des côtes, rendent parfaitement sûre la navigation par vapeurs pendant tout le mois d'octobre.

" Qu'il soit résolu : 1o que l'ancienne obligation, imposée aux navires par la compagnie du Lloyd et autres compagnies d'assurances, de sortir du St-Laurent avant le 22 octobre et même, pour quelques compagnies d'assurances, avant le 30 septembre, n'a plus de raison d'être et est une source de pertes considérables pour le commerce canadien.

" 2o Que le ministre de la marine soit prié de faire des démarches immédiates, auprès de ces compagnies, pour obtenir la prolongation de ces assurances jusqu'au 5 novembre au moins.

Création d'un hôpital de marine a Montréal

Montréal, comme toujours, ne reçoit pas sa juste part des sommes prélevées sur la marine marchande pour l'entretien des hôpitaux. Notre port reçoit plus de vaisseaux que tous les autres ports de la puissance, cependant nous constatons que, sur une somme de \$38.000 distribuée aux hôpitaux de marine, Montréal ne reçoit que \$1.600, Québec reçoit \$16.000, la Nouvelle Ecosse \$7.700, le Nouveau Brunswick \$7.800, la Colombie \$3 000. Evidemment cette distribution est absolument injuste envers le port de Montréal, qui fournit des revenus au Gouvernement pour un montant plus considérable que tous les autres ports de mer de la puissance. C'est pour remédier à cet état de choses que notre chambre a adopté la résolution qui suit.

" Considérant que, dans tous les ports de mer importants du Canada, il a été créé un hôpital de marine, pour recevoir les marins malades ou blessés.

" Considérant que ces hôpitaux sont maintenus à l'aide de droits imposés sur les vaisseaux qui fréquentent ces ports de mer.

“ Considérant que la ville de Montréal est le seul port de mer où il n'existe pas un hôpital de marine reconnu par le gouvernement, bien que les droits, prélevés sur les vaisseaux qui fréquentent notre port s'élèvent à une somme égale aux sommes prélevées dans tous les autres ports de la Puissance.

“ Résolu que l'hôpital Notre Dame et l'hôpital Général anglais soient déclarés hôpitaux de marine et reçoivent, pour les soins donnés aux marins et aux blessés du port de Montréal, les droits prélevés par le gouvernement, sur les vaisseaux fréquentant notre port, pour le maintien des hôpitaux de marine.

“ Que cette résolution soit adressée au ministre de la marine, avec prière d'y faire droit.

Représentation de la Chambre de Commerce dans la commission du Havre.

La Commission du Havre se compose de cinq membres nommés par le Gouvernement et de quatre représentants du Bureau de Commerce, de la marine marchande, de la Halle aux blés et du conseil de ville, nous avons demandé que la Chambre de Commerce eut aussi son représentant par la résolution qui suit.

“ Résolu que ce conseil prie l'hon. ministre des travaux publics fédéral de vouloir bien autoriser cette Chambre à se faire représenter par un délégué à la commission du havre, dans laquelle cette Chambre a des intérêts de la plus haute importance à faire valoir, et que le président de cette Chambre soit prié de voir l'honorable ministre des travaux publics à ce sujet.”

Cie Transatlantique Franco-Canadienne

Depuis longtemps nous souhaitons la création d'une ligne de vapeurs, reliant Montréal au Havre. Aussi cette Chambre s'est elle empressée de donner son concours à la ligne Bossière dès l'origine, en adoptant la résolution qui suit :

“ Que cette chambre a appris avec plaisir la création d'un service transatlantique, entre le Havre et Montréal, par Messieurs Bossière frères et Cie, et espère que le

Canada se fera un devoir d'utiliser, pour le transport de ses marchandises, cette nouvelle voie de communication, entre la France et son ancienne colonie. ”

A l'arrivée du premier vapeur cette Chambre est allée a bord souhaiter la bienvenue aux armateurs et leur présenter l'adresse qui suit :

“ MONTREAL, 13 juin 1887.

“ A Monsieur René Bossière.

“ Monsieur,

“ Les Canadiens d'origine française, représentés par la Chambre de Commerce du district de Montréal, sont heureux d'avoir pu obtenir votre concours pour l'accomplissement d'une œuvre commune : la création d'une ligne transatlantique, destinée a relier la France à son ancienne colonie.

“ En établissant un service direct entre Montréal et le Havre, la ligne Bossière fera cesser cette anomalie étrange d'un commerce de 400,000,000 de francs avec l'Angleterre, de 400,000,000 francs avec les Etats-Unis et de 12,500,000 francs avec la France.

“ Nous voulons que l'industrie française trouve un nouveau débouché pour ses produits, dans ces vastes territoires d'Amérique qui nous appartiennent, peuplés aujourd'hui par 5,000,000 d'habitants, et qui furent autrefois la Nouvelle-France. Nous voulons, en retour, exporter dans la mère-patrie les matières premières dont elle a besoin. Nous voulons mettre a sa disposition le transcontinental canadien pour son commerce avec l'Inde, l'Australie, la Chine, le Japon et ses colonies du Pacifique. Nous voulons renouveler avec elle nos anciennes relations de sympathies et de commerce.

“ Pour cela le gouvernement canadien a pris l'initiative d'une subvention annuelle de 250,000 frs, en faveur de votre compagnie, et nous espérons, qu'en retour, le gouvernement français, qui a toujours montré un si vif intérêt pour ses anciens colons d'Amérique, fera preuve de clairvoyance et de saine politique, en vous accordant une subvention au moins égale, pour assurer d'une ma-

nière définitive, le succès de la transatlantique franco-canadienne.

“ Afin de faciliter la reprise immédiate de relations commerciales plus étendues entre nos deux pays, la Chambre de Commerce, avec votre concours, monsieur, expédiera à l'Exposition actuelle du Havre un échantillonnage des matières premières et des produits que le Canada peut avantageusement exporter en France.

“ En obtenant des cargaisons de retour, nous pourrions ainsi assurer le succès d'une entreprise dans laquelle nous avons la plus grande confiance. Nous ne doutons pas que, grâce à la ligne directe, le commerce franco-canadien ne double d'importance dans les douze mois et ne soit appelé à un grand avenir.

“ En vous souhaitant la bienvenue parmi nous, à bord du premier vapeur de votre ligne, nous vous prions, monsieur, ainsi que les officiers de votre compagnie, de compter sur le concours empressé de la Chambre de Commerce du district de Montréal.

Le Président. Le Vice-Président. Le Secrétaire.

J. M. DUFRESNE J. X. PERRAULT G. W. PARENT.

A cette adresse Monsieur Bossière répondit qu'il ferait tout en son pouvoir pour faciliter la reprise des relations de commerce directes entre la France et le Canada, Plus tard la chambre a profité du passage à Montréal de l'amiral Vignes pour lui présenter l'adresse qui suit. destinée à engager le gouvernement français à assurer par une subvention, le succès financier de la transatlantique franco-Canadien.

Adresse au Contre-Amiral Vignes.

Au Contre-amiral Vignes,

Commandant de l'escadre

de l'Atlantique du Nord.

Monsieur l'amiral,

Au moment de votre départ du Canada, après avoir parcouru les 6,000 kilomètres du transcontinental canadien, d'Halifax à Vancouver, et traversé le grand et

beau pays qui fut autrefois la Nouvelle France, vous devez retourner bien convaincu que si, à une époque malheureuse de son histoire, la France a perdu ses colonies d'Amérique, elle a du moins conservé des plus vives sympathies de ces anciens colons.

“Vous avez pu voir nos forêts inépuisables, nos richesses minières, nos vastes et fertiles prairies, nos pêcheries sans rivales et notre grand fleuve, avec ces mers intérieures pénétrant à 3,000 kilomètres à l'intérieur du continent. Vous avez pu voir aussi nos villes manufacturières et commerciales, notre agriculture progressive et cette brave population d'origine française, solidement établie sur tout ce vaste territoire.

“Aussi, nous demandons-nous pourquoi, M. l'Amiral, le gouvernement français, qui a dépensé des milliards pour étendre son commerce dans tant de pays moins favorisés, peuplés d'habitants moins intéressants, n'a-t-il pu jusqu'ici consacrer un centime à la reprise de ses relations commerciales avec nous, ses anciens colons d'Amérique ?

“Depuis plusieurs années nous voyons la Transatlantique franco-canadienne, reliant le Havre à Montréal, traîner une existence misérable, grâce à la subvention insuffisante de 250,000 frs du gouvernement canadien, et pendant tout ce temps le gouvernement français a refusé son concours à cette entreprise éminemment nationale, portant son pavillon.

“La chambre de commerce du district de Montréal vous prie, monsieur l'Amiral, de renouveler ses instances auprès de votre gouvernement et espère que bientôt la ligne Transatlantique, reliant la France à son ancienne colonie, sera digne de la grande nation dont nous sommes si fiers de descendre, digne du vieux drapeau que nous portons haut et ferme sur cette terre d'Amérique. Veuillez, M. l'Amiral, agréer l'assurance de notre entier dévouement.”

Le Président,

J. M. DUFRESNE.

Montréal, Septembre 1887.

Progrès de la transatlantique Franco-Canadien.

L'entreprise de la transatlantique offre le plus grand intérêt et c'est pour cela que nous sommes heureux de constater ici les résultats déjà obtenus et mentionnés dans la lettre qui suit par M. René Bossière.

“ Montréal, 26 sept., 1887.

“ M. J. X. Perrault, vice-président de la Chambre de Commerce de Montréal,

Monsieur,

“ Nous avons l'honneur de vous accuser réception de votre estimée, 22 courant, et nous nous empressons de vous donner les renseignements que vous nous demandez.

“ Nous vous prions de transmettre à MM. les membres de la chambre de commerce nos remerciements pour la lettre adressée à l'amiral Vignes.

“ Ainsi que vous le dites, dans cette lettre, les débuts de notre entreprise sont durs, et nous espérons que le gouvernement français nous donnera un aide suffisant pour perfectionner notre service et le rendre digne des deux nations.

“ Jusque-là, vous pouvez compter que nous ne reculerons pas devant les sacrifices nécessaires pour amener une augmentation dans les relations commerciales de la France et du Canada.

“ Déjà nous pouvons dire que certains résultats importants ont été atteints. Comme importation nos marchés ont vu figurer en dehors des vins et liqueurs, les quincaillerie, verrerie, laines brutes, étoffes, soude, plâtre brut, articles de Paris, pendules et bijouteries, verroterie, porcelaine, articles religieux, parfumerie, colle forte, cirage, préserve, couleurs et produits tinctoriaux, pipes, conserves, broserie, cuirs, librairie, mercerie, ferronnerie, bustes, fonte, gants, pianos et mécanique de pianos, chaussures, lingerie, moutarde, produits céramiques, encre, plâtre moulé, confectons, vitraux, tulle, écrins, chromos, etc.

“ C'est une variété d'articles qui prouve les progrès que l'avenir nous permettra d'amener. Chacun peut décou-

ple
tra
cro
“
les
“
des
réal
Chi
“
de g
Yor
“
trafi
tats
pou
du E
ser
stand
“ M
tant
lourd
“ N
envoy
Mont
tribu
mes h
“ C
grains
1,200
tout à
repre
“ M
venu,
export
“ N
tous p
près de
“ N

pler d'importance et déjà la quantité des marchandises transportées par nos vapeurs montre une progression croissante et très importante à chaque voyage.

“ Parmi les articles ayant le plus d'avenir nous citerons les produits chimiques et la verrerie.

“ Nous comptons aussi développer le trafic de transit des marchandises partant de France et passant à Montréal pour le centre de l'Amérique et plus spécialement Chicago.

“ Pour cette destination plus de 2.000 chevaux, étalons de grand prix, ont quitté la France et sont allés à New-York, cette année.

“ Nous espérons enlever dans l'avenir une partie de ce trafic aux Etats-Unis. Comme exportation, les résultats obtenus comme quantité ont été très satisfaisants pour une première année. Nous avons vu le marché du Havre, qui ignorait les bois du Canada, s'y intéresser vivement et nous avons transporté plus de 1.200 standards de madriers au Hâvre.

“ Nous avons voulu, pour faciliter ce trafic, réduire autant que possible les frets, et nous espérons que nos lourds sacrifices seront récompensés plus tard.

“ Nous tenons à dire que les échantillons de bois, envoyés par votre Chambre de Commerce du district de Montréal à l'exposition du Hâvre, ont certainement contribué à la création de ce nouveau marché et nous sommes heureux de l'en remercier.

“ Cette année a été mauvaise pour l'exportation des grains en France. Nous n'en avons transporté que 1,200 tonnes. Mais nous comptons que cette année est tout à fait une exception et que le commerce des grains reprendra dans l'avenir son importance habituelle.

“ Montréal peut certainement, quand le moment sera venu, enlever à New-York une grande partie de ses exportations de blé.

“ Nous y avons réussi pour les homards en boites qui tous passaient par New-York et dont nous avons enlevé près de 1000 tonneaux,

“ Nous avons l'espoir de voir le marché français

s'ouvrir aux animaux vivants du Canada. Nous sommes en pourparlers pour un essai important.

“ Nous avons aussi transporté de la potasse, des pois, des machines agricoles, des fourrures. Ce sont autant d'éléments de succès pour l'avenir. Mais il est deux articles sur lesquels nous comptions et qui nous ont fait totalement défaut : Les phosphates et les lards.

“ Les phosphates se trouvent concurrencés par de riches gisements récemment découverts en France.

“ Quant aux lards nous regrettons qu'aucune maison ne se soit décidée à en envoyer.

“ Les lards (quartier de porc salé) venant des Etats-Unis. inconnus il y a moins de 10 ans en France, y avaient pris une importance telle que cete article avait absorbé le tiers des affaires du Hâvre. Il avait dépassé l'importance du coton et presque du café.

“ Nous tenons, en terminant, à vous remercier des bons souhaits que vous formez pour notre entreprise. Vous pouvez compter que l'énergie ne manquera pas, et si cette première année a été dure à passer, nous avons la satisfaction de penser que nos efforts n'ont pas été inutiles. Quelle que modeste que soit notre manière de travailler, nous avons accompli une partie de notre tâche en donnant un essor nouveau aux relations des deux pays.

Nous vous prions d'agréer,

Monsieur le vice-président,

Nos salutations empressées,

BOSSIÈRES FRÈRES ET CIE.

Ces résultats sont très satisfaisants et on nous annonce pour 1888 des bateaux plus rapides, d'un tonnage plus fort et pouvant recevoir un certain nombre de voyageurs de première.

Prix excessif des passeports.

Notre gouvernement délivre des passeports aux Canadiens qui désirent voyager. Le prix en est excessif ainsi que la Chambre l'a déclaré dans la résolution qui suit :

“ Résolu. — Que cette Chambre considère comme excessif le prix de \$4, chargé par l'honorable Secrétaire d'Etat du gouvernement fédéral, pour la livraison des passeports exigés par les voyageurs du Commerce, et prie cet honorable Ministre de vouloir bien limiter ce prix à \$1, ainsi que cela se pratique par tous les gouvernements.”

Chemins de fer du lac Saint-Jean et des Laurentides.

Le développement de notre territoire du nord, par l'extension des chemins de fer, a été l'objet des études de notre Chambre, qui en est venue à la conclusion, que, pour faire des progrès rapides et sérieux, la colonisation devait s'étendre le long de nos voies ferrées. Toute cette immense région s'étendant de l'Ottawa au lac Saint-Jean sera alors tributaire du marché de Montréal. C'est pour obtenir ce résultat que notre Chambre a adopté la résolution qui suit :

“ Considérant.—1o. Que la vallée du Lac Saint-Jean n'est qu'à 200 milles de la ville de Montréal via Trois-Rivières et la jonction du Lac Edouard ;

“ 2o. Que cette riche vallée, en ouvrant à la colonisation un territoire immense, offre au commerce de Montréal un nouveau débouché de la plus haute importance ;

“ 3o. Que le chemin de fer est maintenant terminé jusqu'au bord du Lac Saint-Jean, dans la paroisse de la Pointe-aux-Trembles et doit se continuer jusqu'à la ville de Chicoutimi et Roberval ;

“ Résolu.—Que ce conseil attire l'attention du haut commerce sur ce magnifique pays, nécessairement tributaire du marché de Montréal et prie l'honorable premier ministre de la province de vouloir bien presser la construction du chemin de fer des Basses Laurentides jusqu'à la jonction du Lac Edouard, afin de mettre ce vaste territoire en communication directe et immédiate avec la métropole commerciale du Canada.

Plus tard une invitation fut adressée à cette Chambre par la Cie des Laurentides et acceptée par une nom-

breuse délégation qui se rendit jusqu'au bout de la ligne. L'hospitalité la plus large nous fut prodiguée et nous sommes revenus de cette excursion enchanté du pays et de ses habitants. Nul doute que le chemin des Laurentides ne soit appelé à un grand avenir et qu'il ne fasse partie de la ligne droite destinée à relier à Montréal l'immense et fertile vallée du Lac Saint-Jean.

Expositions annuelles de Montréal.

Au mois de Septembre dernier, la Chambre adoptait la résolution très importante qui suit :

“ Considérant 1o. Que les expositions agricoles et industrielles de Toronto prennent chaque année un développement et une importance plus considérables ;

“ 2o. Que ces expositions, en réunissant les agriculteurs et les industriels de toutes les parties du pays, établissent un courant d'affaires important, qui a largement contribué au progrès étonnant de la ville de Toronto ;

“ 3o. Que l'administration de ces expositions est placée entre les mains d'une association de citoyens éminents intéressés à leurs succès ;

“ 4o. Que la ville de Montréal avec une population plus considérable et mieux située que Toronto, obtiendrait les mêmes résultats en adoptant une organisation semblable ;

“ Résolu : Que cette chambre prenne l'initiative de l'organisation d'une association de citoyens chargée des expositions annuelles de la ville de Montréal, et que MM. Dufresne, Grenier, Thibaudeau, Perrault, Vallée, Garand, Labelle, Fréchon forment un comité spécial, chargé de faire les démarches nécessaires, spécialement auprès du premier ministre de la province, pour obtenir le concours du gouvernement de Québec pour la réalisation de ce grand projet.

Immédiatement après une délégation eut une entrevue avec l'honorable Premier Ministre de Québec et l'honorable Ministre d'Agriculture, pour obtenir la location du terrain de l'Exposition, en faveur d'une compagnie chargée de mettre ce projet à exécution. Tous

deux se déclarèrent favorables à cette proposition ; mais pour des raisons que cette chambre ne s'explique pas, le gouvernement de Québec n'a pas encore répondu officiellement à la demande qui lui a été faite. Il est fâcheux que ces retards inexplicables mettent en peril une entreprise dont Montréal et le pays tout entier retireraient de si grands avantages. Nous ne pouvons que renouveler notre demande avec l'espoir qu'elle sera enfin prise en sérieuse considération.

La pêche à la ligne le dimanche.

La Chambre a protesté comme suit contre cette défense ridicule et qui a été retirée à notre demande.

“ Considérant : 1o. Que l'honorable ministre des pêcheries vient de lancer une proclamation défendant la pêche à la ligne le dimanche dans toutes les provinces de la Confédération ;

“ 2o. Que le dimanche est le seul jour où les employés du commerce et de l'industrie sont libres de se livrer à cette distraction inoffensive ;

“ Résolu.—Que cette Chambre prie l'honorable ministre des pêcheries de rappeler, pour la province de Québec, cette proclamation qui est sans exemple dans les pays civilisés et plus particulièrement sur cette libre terre d'Amérique.

Subvention Impériale à la Cie Transpacifique.

Notre Chambre n'a pu rester indifférente à la subvention donnée à la Cie Transpacifique par le gouvernement Impérial et en a exprimé sa reconnaissance dans la résolution qui suit :

“ Considérant : 1o. Que le gouvernement impérial a accordé une subvention annuelle de \$225,000 à la ligne transpacifique, qui doit relier le Canada à la Chine et au Japon, de manière à compléter la grande voie internationale canadienne reliant l'Europe à l'Asie ; 2o. Que le concours du gouvernement impérial dans cette entreprise colossale assure un immense commerce de transit à la confédération canadienne, et plus particulièrement à la

ville de Montréal, qui est le port d'exportation et de distribution principal du Canada ;

“ Résolu unanimement : Que la Chambre de Commerce du district de Montréal offre au gouvernement impérial ses remerciements sincères pour sa coopération généreuse avec la compagnie du Pacifique, dans l'accomplissement d'une entreprise sans exemple, par son immensité, dans l'histoire du monde commercial. Que copie de cette résolution sera transmise au premier ministre du gouvernement impérial et au président du chemin de fer du Pacifique.”

Le premier ministre Lord Salisbury nous en a exprimé ses remerciements dans la lettre qui suit :

“ Ministère des affaires étrangères,

Londres, 14 novembre 1887.

“ Mon cher monsieur,

“ Je suis chargé par le marquis de Salisbury, d'accuser réception d'une copie de la résolution adoptée par la Chambre de Commerce du district de Montréal, au sujet de la subvention accordée au chemin de fer du Pacifique Canadien par le gouvernement impérial, et d'exprimer à votre Chambre son appréciation sincère de leur bienveillance pour lui avoir communiqué cette résolution.

“ Je demeure, etc.,

HENRY MANNERS.

“ M. J. X. PERRAULT,

Vice-président.”

Délégation au Japon.

Maintenant que des relations importantes avec le Japon sont devenues possibles en raison des voies de communication directes avec Montréal, la Chambre a décidé dans la résolution qui suit d'envoyer un délégué au Japon, pour faire rapport sur les relations à établir.

“ Considérant qu'un immense commerce d'importation et d'exportation peut s'établir avec avantage entre le Canada et le Japon maintenant que des voies de communications rapides, économiques et directes vont relier Montréal et Yokohama ; que des renseignements exacts

sur la nature^m et les conditions des échanges possibles entre les deux pays seraient de la plus grande valeur pour établir sans retard des relations de commerce importantes. Résolu. — Que cette Chambre envoie au Japon un représentant chargé de faire connaître les produits canadiens, par échantillons, dans ce pays et de faire une étude et un rapport complets des marchandises qui peuvent être avantageusement importées ou exportées directement entre le Japon et le Canada, mais plus spécialement entre Yokohama et la ville de Montréal.”

**Comité spécial d'inondation et d'amélioration du
Fleuve.**

Cette Chambre, voyant l'inertie de la commission chargée de faire rapport sur les meilleurs moyens de combattre les inondations périodiques dont Montréal a tant souffert et sur les améliorations du fleuve, a adopté la résolution qui suit :

“ Qu'un comité spécial, composé du président, du vice-président, de l'échevin Hamelin, de MM. E. H. Parent et J. B. Resther, avec droit de s'adjoindre d'autres membres, soit nommé, avec instruction de faire rapport sur les travaux de la commission de l'inondation et de suggérer les modifications qu'ils jugeront désirables.

Ce comité s'est mis à l'œuvre et a préparé un plan en relief qui a reçu l'approbation d'un très grand nombre de personnes compétentes. Les détails de ce projet sont contenus dans le mémoire suivant soumis au comité de l'inondation de la ville de Montréal, à sa séance du 12 décembre dernier.

“ Montréal, 12 décembre 1887.

“ A M. le Président et à messieurs les membres du
Comité d'inondation

“ Messieurs,

“ La Chambre de Commerce du district de Montréal, désireuse d'obtenir, aussitôt que possible, les améliorations permanentes qu'exige le havre de Montréal, a

l'honneur de vous soumettre un projet de construction, élaboré par un comité spécial de cette chambre.

“ Nous avons voulu répondre aux exigences toujours croissantes de notre mouvement maritime, faciliter les opérations grandissantes de nos voies ferrées, combattre efficacement les inondations périodiques et donner à la rue des Commissaires la plus grande largeur possible.

“ Pour cela nous avons l'honneur de vous proposer l'élargissement de cette rue jusqu'au bord extérieur des quais actuels, de la gare du Pacifique au canal Lachine, en donnant au centre de la voie une élévation de trois pieds au-dessus des plus hautes eaux, avec une pente latérale moyenne d'un pied sur quinze.

“ Sur ce boulevard immense de 200 à 300 pieds de largeur et d'une longueur de plus de 4,000 pieds, il y aura place pour le chargement et le déchargement rapide et économique des vapeurs transatlantiques. Le Grand Tronc et le Pacifique y seront à l'aise pour le mouvement de leur énorme trafic, pendant toutes les saisons de l'année.

“ Sans rien déranger des propriétés riveraines et en maintenant la ligne actuelle des quais à quelques légères modifications près, ce projet peut être réalisé.

“ Les travaux de construction n'exigent pas de dépenses considérables. Ils consistent principalement de 50,000 pieds carrés de quaiage en bois, de 300,000 verges cubes de terrassements et de 100,000 verges carrées de macadam et de pavages.

“ Avec le concours du gouvernement fédéral chargé d'élever les bords du canal à la hauteur réglementaire ; de la commission du havre, chargée de construire les quaiages ; du Grand Tronc et du Pacifique chargés chacun de la moitié des terrassements ; de la corporation chargée du macadamisage, du pavage et des égouts ; tous ces travaux peuvent être exécutés en une seule saison d'hiver, de manière à ne gêner en aucune manière les opérations de la saison de navigation suivante. Ce serait une dépense approximative de \$500,000.

“ Ce projet, ayant reçu l'approbation des hommes les

plus compétents du Grand Tronc et du Pacifique, de nos compagnies transatlantiques et de navigation fluviale, de l'ingénieur chargé de la direction des canaux du gouvernement, des propriétaires riverains et de nos hommes de commerce les plus considérables, méritera également, j'espère, l'appui de MM. les membres du comité d'inondation de la ville de Montréal.

“ Veuillez, Messieurs, agréer l'assurance de mon entier dévouement.

“ Le vice-président,

“J. X. PERRAULT.”

St Jean, Port d'hiver.

Des délégués de la ville de St Jean se sont mis en communication avec notre Chambre au sujet de leur port de mer. Ils exposèrent l'urgence qu'il y avait à avoir des communications directes entre cette ville, les Indes Occidentales et l'Amérique du Sud, spécialement avec la République Argentine. Avec la construction par le Pacifique de la ligne directe entre Montréal et St Jean, cette ville se trouvera à peu près à égale distance que Portland ou Boston, comme port d'hiver, pour l'exportation de nos produits et l'importation des marchandises venant des pays transatlantiques. Les délégués ont donc demandé qu'à prix égaux le commerce extérieur de Montréal prit la direction de St Jean, de préférence à la voie des Etats-Unis.

Cette demande tout à fait légitime a été bien accueillie. Nous avons insisté sur ce point, cependant, que Montréal ne pouvait appuyer leur demande d'un subside du gouvernement fédéral, en faveur de la ligne des Indes et de l'Amérique du Sud, qu'à la condition nettement exprimée que Montréal, fut, en tous cas, le port d'été de ces bateaux, qui feraient escale à Halifax et à St Jean, aller et retour. Cette condition fut acceptée par les délégués et il fut ensuite résolu : “ Que ce conseil prie le gouvernement fédéral de vouloir bien faire droit aux demandes des délégués de St Jean, en favorisant par une subvention la création de communications

directes avec les Indes occidentales et d'Amérique du Sud, en adoptant Montréal comme point de départ en été et St Jean comme port d'hiver."

Réclamation des importateurs de foin.

La Chambre a appuyé cette réclamation auprès des autorités de Washington par la résolution qui suit :

" 1o Considérant que les expéditeurs de foin, du Canada, ont été surchargés illégalement par le gouvernement américain d'un excédant de dix pour cent de droits d'entrée, sur leurs exportations aux États-Unis, s'élevant, pendant une période de 14 ans, à une retenue approximative d'un million de dollars.

" 2o Que depuis cette époque les tribunaux de l'Etat de New-York ont déclaré cette réclamation bien fondée en justice et en équité et ont condamné le gouvernement de Washington à rembourser aux exportateurs une partie importante de leur réclamation.

" Résolu que ce conseil prie Sir Charles Tupper, le représentant du Canada sur la Commission Internationale siégeant maintenant à Washington, de vouloir bien demander le remboursement de cette réclamation par le gouvernement américain, sur le même principe que les États-Unis ont demandé et obtenu le remboursement, par le Canada, des sommes considérables volées par les " raiders " de St Alban et le paiement, par la Grande Bretagne; des déprédations de l'Alabama.

Subventions aux Bateaux-Postes.

Au moment où le gouvernement fédéral doit renouveler la subvention des bateaux-postes, cette chambre a fait valoir les droits de Montréal, comme tête de ligne, dans la résolution qui suit :

" Considérant que le port de Montréal est le plus important de la puissance du Canada et a toujours été le point de départ des bateaux-postes reliant le Canada avec l'Angleterre.

" Résolu, Que ce Conseil ne saurait appuyer une subvention postale accordée à des bateaux qui refuseraient de faire de Montréal leur tête de ligne, mais, au con-

traire, considèrerait une subvention, accordée dans ces circonstances, comme une grave injustice faite au commerce de notre ville.

“ Que copie de cette résolution soit adressé à l'honorable ministre des postes.

Lumière Electrique.

L'éclairage de la ville de Montréal laisse tellement à désirer que cette chambre a adressé au Conseil de Ville la résolution suivante :

“ Résolu, Que dans l'intérêt du Commerce et de la sécurité publique il est important que la lumière électrique remplace l'éclairage au gaz dans toutes les rues les plus importantes de la ville de Montréal et que cette résolution soit adressée au conseil de ville, avec prière d'y faire droit.

Sur invitation, une visite aux ateliers de construction de la Cie Royale Electrique a convaincu les membres de cette chambre que, dans un avenir prochain, toutes les rues importantes de Montréal seraient éclairées à l'électricité.

Bourse du Travail.

Désireuse de faciliter les relations entre les ouvriers et les patrons la Chambre a passé la résolution qui suit.

“ Résolu, Que pour répondre aux besoins du Commerce de l'Industrie et des classes ouvrières, ce conseil prenne l'initiative de la création d'une bourse du travail, où les patrons et les employés pourront se rencontrer, contracter des engagements, et obtenir des renseignements utiles.

Droit de Vue.

On se plaint que les restrictions apportées au droit de vue sont un obstacle sérieux à la construction et à l'agrandissement de la ville de Montréal, la chambre a demandé des modifications à la loi dans la résolution suivante.

“ Considérant que le droit de vue, tel que pratiqué aujourd'hui, est un obstacle sérieux à la construction et à l'agrandissement de la ville de Montréal, ce conseil prie

l'Honorable Procureur-Général de vouloir bien amender la loi actuelle, en accordant le droit de vue sans restrictions, ainsi que cela se pratique dans les autres provinces de la Confédération.

Recensements annuels de Montréal.

Les progrès réalisés par la ville de Montréal, chaque année, soit par son accroissement naturel, soit par ses annexions des municipalités voisines, devraient être constatés par un recensement annuel approximatif. C'est ce que notre Chambre a affirmé dans la résolution qui suit :

“ Que dans l'intérêt du commerce de la ville de Montréal les évaluateurs de la Corporation devraient être chargés de faire un recensement annuel, en même temps qu'il revisent le rôle d'évaluation, ainsi que cela se pratique à Toronto et la plupart des grandes villes des Etats-Unis et du Canada.

“ Que copie de cette résolution soit adressée à Son Honneur le Maire, avec prière d'y faire droit.

Port de lettres d'un once.

Pourquoi nous forcer à employer du papier mince en fixant la limite du port de lettre à $\frac{1}{2}$ once ? Ne serait-il pas mieux de la fixer à un once comme les Etats-Unis et l'Angleterre ? C'est ce que demande la Chambre dans la résolution qui suit :

“ Résolu—Que l'Honorable Ministre des postes soit prié d'élever le poids maximum des lettres d'une demie once à un once, ainsi que cela se pratique en Angleterre et aux Etats-Unis.

Le Canada à l'Exposition Universelle de Paris en 1889.

Depuis 1850 le Canada a été représenté dans toutes les expositions Universelles de Londres et de Paris. Le commerce et l'industrie ont profité de l'occasion pour faire valoir leurs marchandises et nos affaires en ont éprouvé un accroissement considérable. Nous ne sommes pas allés là pour faire du sentiment, mais pour y faire de l'argent. L'exposant, en homme d'affaires, calcule d'abord

ce que lui rapportera son exposition et ne se doute pas le moins du monde qu'en exposant des draps, des cotons, des fers, des instruments ou des produits agricoles, il fait montre, en même temps, de sentiments monarchiques, républicains ou révolutionnaires.

C'est dans cet esprit que notre Chambre a mis cette question à l'étude, dès le mois de novembre dernier.

En Angleterre, la Chambre de Commerce de Londres, à défaut du gouvernement avait pris l'initiative de la représentation de l'industrie de la Grande-Bretagne, dans cette grande démonstration du travail universel. Dans le cas où le gouvernement canadien croirait devoir suivre l'exemple des autorités impériales dont il relève, la Chambre de Commerce du district de Montréal devait prendre l'initiative de l'organisation du département canadien.

Il était donc de la plus haute importance de s'assurer sans retard de la position dans laquelle se trouvait le gouvernement d'Ottawa à ce sujet, afin que, dans le cas où il serait dans l'obligation de s'abstenir, la Chambre de Commerce prit de suite les mesures nécessaires pour assurer une représentation complète des industries canadiennes à l'exposition de 1889. Cette manière de voir fut approuvée par le conseil qui adopta, à l'unanimité, la résolution qui suit :

“ Considérant 1o. Qu'il est de la plus haute importance, pour le développement de nos relations commerciales, que le Canada soit représenté à la prochaine exposition universelle de Paris.

“ 2o. Que le gouvernement impérial a déclaré récemment sa détermination de ne point prendre part à cette grande fête.

“ 3o. Que la commission canadienne, dans toutes les expositions internationales précédentes, a toujours relevé de la commission impériale.

“ Résolu : Que dans le cas où le gouvernement canadien croirait devoir s'abstenir, cette Chambre prenne l'initiative de l'organisation du département canadien, à la prochaine exposition universelle de Paris et s'assure sans

retard de la décision du gouvernement fédéral à ce sujet.

Le 17 janvier dernier, le gouvernement d'Ottawa nous informait qu'il avait décidé de ne pas prendre part à l'exposition de Paris, mais qu'il verrait, avec plaisir, les exposants canadiens participer à cette exposition importante. La résolution qui suit fut alors adopté :

“ Considérant :—1o Qu'il est de la plus haute importance, pour le développement de nos relations commerciales avec le continent européen, que le Canada soit représenté à la prochaine exposition universelle de Paris ;

“ 2o Que ce conseil a été informé que le gouvernement fédéral regrettait de ne pouvoir prendre part à cette grande démonstration de l'industrie universelle, mais qu'il verrait avec plaisir les exposants canadiens concourir à cette exposition ;

“ Il est résolu, conformément à la résolution de ce conseil du 30 novembre dernier, qu'une commission spéciale, composée du président du vice-président et de MM. Thibaudeau, Henri Parent et Ths Gauthier, soit nommée avec instructions de faire toutes les démarches nécessaires pour assurer l'organisation du département canadien à l'exposition universelle de Paris en 1889.”

Aujourd'hui, la commission est à l'œuvre et ne négligera rien pour que le Canada soit dignement représenté dans ce grand concours du travail universel.

Quelques Statistiques Commerciales.

Sans vouloir entrer dans la publication de longs tableaux de chiffres, les statistiques officielles qui suivent résument la situation Commerciale.

Les importations du Canada se sont élevées, en 1887, à \$112,892,236, les exportations à \$89,515,811, formant un commerce total de \$202,408,047. Depuis 20 ans notre commerce a été de \$3,714,194,038. L'an dernier notre commerce avec l'Angleterre s'est élevé à \$80,534,079. Avec les Etats-Unis \$82,767,265. Les Indes Occiden-

tales \$4,017,593. L'Allemagne \$3,672,985. La Chine et le Japon \$2,819,584. L'Amérique du Sud \$2,625,066. La France \$2,415,001. La Belgique \$927,780.

En 1868 les droits de douane s'élevaient à \$2.62 par tête de la population, en 1887 à \$4.63. En 1868 les droits s'élevaient à une moyenne de 12.25 pour cent, en 1887 il étaient de 21.24.

Le port de Montréal, en 1887, a reçu 767 vaisseaux d'outremer, de 870,773 tonneaux. Marchandises importées \$43,100,183. exportées \$29,391,798 qui ont donné au gouvernement un revenu de \$8,745,526. En 1850 le port de Montréal ne recevait que 211 vaisseaux de 46,156 tonneaux. Marchandises importées \$7,174,100, exportées \$1,744,772 donnant au gouvernement un revenu de \$1,009,256. C'est une augmentation sur 1886 de 64 vaisseaux de 61,000 tonneaux, de \$2,630,241 en importations, et de \$1,313,468 en exportations en faveur de l'année 1887.

Les exportations de Montréal en 1887 ont été en boisseaux : Blé 2,168,893. Mais 1,906,678. Pois 2,605,758. Avoine 514,273. Orge 59,792. Sergle 111,623. Farrine de blé 922,565 barils. Farrine d'avoine 41,369 barils. Beurre 97,541 barils. Fromages 1,192,152 boîtes. Conserve de viande 185,053 boîtes.

Le prix de la farrine de blé (Spring Extra) en 1887, à Montréal, a varié de \$3,40 à 3,65 par baril de 196 livres. Le prix du blé de printemps du Haut Canada de 80 cents à 97 cents par boisseau de 60 livres. Le premier janvier 1888 il y avait en magasin, à Montréal, 34,689 barils de farrine et 137,369 boisseaux de blé. Les approvisionnements de blé, dans les différents dépôts du continent, le premier janvier 1888, étaient de 44,421,130 boisseaux. A Londres 2,200,000 et Liverpool 6,080,000 boisseaux. Les expéditions de grains du port de Montréal, pendant la saison de navigation de 1887, ont été de 11,372,789 boisseaux.

Ces statistiques indiquent assez le mouvement commercial. L'année 1888 donnera des chiffres beaucoup plus considérables, en raison de l'extension du Pacifique.

et des nouvelles lignes de vapeurs sur les deux Océans. Notre prochain rapport offrira en conséquence le plus grand intérêt.

Conclusions.

Ce rapport abrégé des travaux de notre chambre indique assez le travail sérieux et considérable que nous avons fait, pendant cette première année de notre existence et les résultats importants que nous avons déjà obtenus.

Nul doute que l'année qui commence ne soit plus fructueuse encore, que le commerce canadien-français but ne donne son appui à une organisation qui n'a d'autre que de protéger ses plus chers intérêts, et dont toutes les délibérations se font dans notre langue. Nous comptons sur l'adhésion de tous les hommes d'affaires. Qu'ils viennent grossir nos rangs et nous donner l'influence dont nous avons besoin pour leur être utiles.

Nous commençons l'année avec des bureaux magnifiques que l'Honorable Ministre des Travaux publics a bien voulu mettre à notre disposition, dans l'Hôtel du gouvernement sur le Champs-de-Mars. Nous commençons aussi avec un état financier des plus satisfaisante, grâce à la libéralité de M. G. W. Parent qui a mis ses bureaux à notre disposition gratuitement, pendant toute l'année, grâces aussi aux services rendus gratuitement par les autres membres de la Chambre. Ce qui nous a permis de placer la souscription annuelle de 1888 à \$2.00 seulement. Les membres sont priés de verser cette souscription aussitôt que possible entre les mains du secrétaire.

Pendant l'année quelques changements ont eu lieu parmi les officiers de cette Chambre. Nous avons eu le regret de perdre comme président, l'Échevin Grenier, à cause de ses nombreuses occupations. Le Vice-Président a été promu à la Présidence et M. J. X. Perrault a été nommé Vice-Président. Messieurs Garand, Girard, Gagnon, Parent et Gauthier ont été également nommés membres du conseil en remplacement de quelques-uns

de ces messieurs qui ne pouvaient assidûment assister aux séances.

Programme des opérations de 1888.

1o. L'organisation du département du Canada à l'exposition de Paris.

2o. Les améliorations du havre proposées par le comité spécial de cette Chambre.

3o. L'organisation complète de notre salle de lecture, avec ses publications étrangères.

4o. Une série de conférences.

5o. La discussion de toutes les questions commerciales.

En terminant ce rapport, nous avons le devoir de remercier les autorités fédérales, provinciales et municipales pour avoir bien voulu faire droit à nos demandes. Nous devons des remerciements spéciaux à la presse de Montréal pour le concours puissant qu'elle nous a donné. Mais nous devons remercier particulièrement les officiers et les membres du conseil qui, par leur présence assidue aux assemblées et leur travail incessant, ont accompli tous ces travaux sans rémunération. Je prie en conséquence tous ces messieurs de recevoir mes remerciements personnels en même temps que ceux de tous les membres de notre Chambre.

Le Président,

J. M. DUFRESNE.

TABLE DES MATIÈRES.

Organisation de la Chambre.....	1
Liste alphabétique des membres.....	2
Règlements de la Chambre.....	5
Election des officiers.....	6
Travaux de l'année.....	8
Réformes des règlements de douane.....	8
La protection de l'industrie.....	10
La libre navigation du St. Laurent.....	10
Tribunal de Juridiction Sommaire.....	12
Représentation dans les parlements de Québec et d'Ottawa.....	12
Salle d'assemblée publique.....	13
Améliorations du Hâvre de Montréal.....	13
Réformes des chemins de fer.....	16
Réduction des prix de passage.....	17
Convois de New-York le dimanche.....	18
Observation exagérée du dimanche.....	18
Le Jardin Botanique de Montréal.....	19
Protection contre l'inondation.....	20
Modifications du tarif.....	21
Exemption des droits sur les emballages.....	21
Abolition des taxes municipales sur les voyageurs de commerce.....	22
Expédition des marchandises par l'administration des postes.....	22
Conférences publiques.....	23
Congrès des Chambres de Commerce, du Canada et des Etats-Unis.....	23
L'union commerciale.....	24
Les licences d'auberge basées sur la population.....	25
Chemins de fer élevés.....	26
Tramways de Montréal.....	27
Balisage et double voie de navigation du St. Laurent.....	28
Prolongation des assurances sur les navires pendant le mois d'octobre.....	28
Création d'un hôpital de marine à Montréal.....	29
Représentation de la Chambre de Commerce dans la Commission du Hâvre.....	30
Cie Transatlantique Franco-Canadienne.....	30
Adresse à l'Amiral Vignes.....	32
Progrès de la Transatlantique Franco-Canadienne.....	34
Prix excessif des passe-ports.....	36
Chemins de fer du Lac St. Jean et des Laurentides.....	37
La pêche à la ligne le dimanche.....	39
Subvention Impériale à la Cie Transpacifique.....	39
Délégation au Japon.....	40
Comité spécial d'inondation et d'amélioration du fleuve.....	41
St. Jean port d'hiver.....	43
Réclamation des importateurs de foin.....	44
Subventions aux bateaux postes.....	44
Lumière électrique.....	45
Bourse du travail.....	45
Droit de vue.....	45
Récensements annuels de Montréal.....	46
Port de lettres d'un once.....	46
Le Canada à l'Exposition Universelle de Paris.....	46
Quelques statistiques commerciales officielles.....	48
Conclusions.....	49

